Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 056-215601311-20260331-202620-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy
Commune de Meslan

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 31 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente-et-un mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meslan, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien Wacrenier, Maire.

**Date de convocation** : 25 mars 2026

**Présents** : Sébastien WACRENIER, Daniel HENAFF, Laëtitia ROYANT, Ange LE LAN, Chantal PICARDA, Sylviane ROUYER, Nicolas HALOPEAU, Olivier EVANNO, Ann-Gaëlle LAUNAY, Véronique TURRINI, Nicolas DEL SORDO, Pierre-Ange LE FRAPPER, Karine LE COURT arrivée à 19h16 Pauline MASSCHELEIN arrivée à 19h08, Xavier COMBE.

**Absents excusés** :

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Nicolas DEL SORDO

| | |
|---|---|
| Membres en exercice | 15 |
| Membres présents | 15 |
| Membres votants | 15 |

## DELIBERATION 2026-20
## ELECTION DES MEMBRES DE LA COMISSION D'APPEL D'OFFRES

***VU** les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT)*

***VU** le code de la commande publique.*

Monsieur Le Maire explique que la commission d'appel d'offres est l'organe chargé d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer les marchés publics. Elle dispose du pouvoir de déclarer la procédure infructueuse et doit donner son avis favorable pour l'engagement d'une procédure négociée.

Dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte, en plus du Maire, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal, à la représentation au plus fort reste et au scrutin secret.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Une seule liste est déposée :

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 056-215601311-20260331-202620-DE

| Titulaires | Suppléants |
|---|---|
| Ange LE LAN | Laëtitia ROYANT |
| Olivier EVANNO | Nicolas HALOPEAU |
| Sylviane ROUYER | Daniel HENAFF |

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Souhaite voter à main levée sur ce sujet.

Avec 15 voix pour, soit l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- ELIT les membres de la CAO tels que présentés.

*Fait le 02 avril 2026 à Meslan*

*Pour extrait certifié conforme au registre*

**Le Maire,**

**Sébastien WACRENIER**

**Le secrétaire de séance,**

**Nicolas DEL SORDO**